



Titre de séjour pour père d'enfant mineur français

Par **noss1977**, le **28/05/2008** à **19:30**

Je suis père de français mineur qui a 10 ans et qui va aller vivre avec sa mère cette année en france .Je ne suis pas marié avec sa maman mais je me suis toujours occupé de lui depuis sa naissance.

Pourrait on m'accorder un titre de séjour en france pour y vivre et y travailler et comment je dois m'y prendre?

Par **patinette**, le **28/05/2008** à **19:56**

Bonjour,

Il vous suffit de justifier que vous êtes parent d'un enfant français lors de la demande de visa (si votre pays d'origine est soumis à visa) et de vous présenter en préfecture avec les documents + justif domicile + photos